



23 mai 2023



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure — 284, rang de l'Acadie

Le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu statuera sur une demande de dérogation mineure, au sens des articles 145.1 à 145,8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance qui se tiendra le mardi 6 juin 2023 à 20 h à la Maison de la culture, 1028, chemin du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu. Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Désignation de l'immeuble affecté :

Le 284, rang de l'Acadie, lot numéro 4 833 497 à Saint-Antoine-sur-Richelieu, zone A-4.

Nature de la dérogation :

Autoriser l'aménagement d'un garage détaché en cour avant avec un empiètement dans la marge de recul avant. La marge avant minimale au règlement de zonage 2009-002 est de 12 m, l'aménagement du garage aurait une marge avant de 7 m.

Effet de la dérogation :

Autoriser l'empiètement du garage dans la cour avant avec une marge de recul moindre que la marge de recul du bâtiment principal (habitation) existant.

Les documents relatifs à cette demande peuvent être consultés au Bureau municipal relocalisé temporairement à la Maison de la culture, 1028, chemin du Rivage aux heures normales d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 23 mai 2023.

Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière



Le Trad québécois
Nicolas Boulerice
Maison de la culture Eulalie-Durocher
31 mai - 19 h 30

Conférence présentée par la
Société historique et culturelle
de Saint-Antoine-sur-Richelieu



Qu'est-ce que notre musique nationale? La musique traditionnelle québécoise est aujourd'hui présentée sur plusieurs scènes du monde. Cette musique remarquable est le résultat de nombreux métissages. Les richesses de cette musique sont considérables et souvent sous-estimées. Nous discuterons ici de la nécessité de mieux la comprendre tout en élaborant une réflexion sur sa nature même, son histoire, ses singularités et son évolution.

Entrée libre

Les passeports à tarif unique pour les Antoniens reviennent cette année



En tant qu'Antonienne ou Antonien, vous avez une place toute spéciale dans ce festival !

C'est pourquoi, grâce au soutien de la Municipalité, notre organisme peut mettre à votre disposition des PASSEPORTS À TARIF RÉDUIT.

En distribution à la Municipalité entre le 8 mai et le 29 juin 2023.

Passeport à prix spécial pour les Antoniens et Antoniennes : 50 \$ (taxes incluses) au lieu de 130 \$!

Droit d'accès illimité aux concerts et ateliers (réservation obligatoire pour les promenades en bateau-dragon), et ce, **à compter de l'ouverture du festival le 30 juin, 16 h, jusqu'à la clôture, le 2 juillet, 23 h.**

À noter que vous pouvez aussi devenir bénévole ou hébergeur et obtenir un passeport familial gratuit pour toute la fin de semaine!

*****ATTENTION*****

Passeports pour le Festival Chants de Vieilles
SEULEMENT disponibles aux bureaux de la
 Municipalité.